

Besançon, le 6 juillet 2020

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Unité nature, forêt

Participation du public - Synthèse des observations du public

Arrêté fixant des mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre et encadrant le dispositif expérimental CARELI

Soumis à la participation du public du 8 au 28 juin 2020
sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

Aucune observation n'a été formulée par le public sur le projet d'arrêté fixant des mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre et encadrant le dispositif expérimental CARELI.

2 - Décision :

Le projet d'arrêté est adopté sans changement.

Il est soumis à la signature et publié au registre des actes administratifs.

Vanessa GROLLEMUND,

Adjointe au chef de service